



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 41**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

**Du mardi 23 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 23 mai, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Renouvellement de la  
Convention Communale de  
Coordination de la Police  
Municipale et de la  
Gendarmerie Nationale de  
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Catherine THIVET À Emilie BEAU, Damien CORNU À André NOIROT

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26 mai 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 mai 2023

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code de la Sécurité Intérieure,*

*VU le projet de convention,*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale est arrivée à échéance. Un nouveau projet a été établi pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

Elle sera le cadre juridique de collaboration entre services pour le bien du territoire. Elle définit rôle et mission, les modalités de la concertation et institue une coopération opérationnelle renforcée.

Des formations, bilans et opérations conjointes seront organisées.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention communale de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale et de l'autoriser à la signer.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID : 052-215200403-20230523-DEL2023\_41-DE

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 25 mai 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT